



Encourager davantage d'équité, de diversité et d'inclusion aussi bien au sein de l'organisme qu'à travers ses programmes et ses activités, et dans la communauté : cette politique se trouve au coeur du travail du RCMN.

Le RCMN s'engage à :

- accueillir et soutenir toute personne impliquée, de près ou de loin, dans la création musicale et les arts sonores au Canada, notamment tous les praticiens, producteurs, diffuseurs, médias, éducateurs, commentateurs et membres du public ;
- s'efforcer d'atteindre l'équité sur le plan de l'appartenance ethnique, le genre, l'âge, les capacités et le statut socioéconomique ;
- respecter et promouvoir les artistes autochtones, encourager, soutenir et militer pour des relations justes entre artistes autochtones et non-autochtones ; promouvoir également les objectifs généraux de la Commission de vérité et réconciliation.

## Objectifs et actions

### Adhésions

Afin d'apporter son soutien à toute personne impliquée, de près ou de loin, dans la création musicale et les arts sonores au Canada, le RCMN identifie les objectifs suivants :

- Offrir le meilleur accueil possible à tous les praticiens, dans leur diversité personnelle et professionnelle.

**ACTIONS** 1) révision des documents par la directrice générale (DG) et le comité de travail sur les communications afin d'assurer une cohérence dans la formulation de l'accueil à travers tous les documents et les communications. Les documents qui en résultent doivent convaincre les jeunes artistes et praticiens d'adhérer, sans pour autant ignorer les besoins et les contributions des artistes plus âgés ;

2) continuer d'offrir des possibilités aux jeunes artistes et aux artistes émergents à travers les appels à communications et projets du forum et d'autres programmes en cours du RCMN ;

3) s'assurer que les communications touchent toutes les sous-communautés musicales au Canada, par le biais des alliés du RCMN et d'autres organismes de services aux arts

- Là où les groupes sont faiblement représentés, rechercher activement une participation.

ACTION            signaler toute insuffisance spécifique au comité de travail sur l'équité, la diversité et l'inclusion, pour l'élaboration d'un plan en collaboration avec la DG.

- Afin de créer l'équité entre les statuts socioéconomiques, le RCMN a pour objectif d'augmenter la participation des personnes dont les moyens sont limités, non seulement pour les activités du RCMN mais aussi dans la vie culturelle de la communauté en général.

ACTIONS            1) plaider pour le soutien public des espaces de création et pour des logements abordables ;

2) offrir des subventions de déplacement aux personnes qui n'ont pas les moyens de participer aux Forums du RCMN. Cette mesure nécessite d'obtenir financement et de créer un système équitable, qui puisse identifier ceux dans le besoin sans pour autant être lourd ou humiliant

- Garantir l'accessibilité pour toutes les personnes ayant des besoins physiques particuliers, non seulement en utilisant des lieux accessibles mais aussi en encourageant activement leur participation.

ACTIONS            1) préparer des trousseaux d'accessibilité sur mesure décrivant les lieux des forums à travers des plans sensoriels (toucher, odeurs, sons, visuels) mettant en évidence les endroits clés (billetterie, toilettes, espace événementiel, comment trouver les places, éclairage prévu, etc.) ;

2) organiser des visites des lieux avant les événements afin que les participants puissent se familiariser avec l'espace.

- Se donner comme objectif que les autochtones de chaque région du pays soient représentés parmi nos membres.

ACTION            1) assurer une collecte d'information et une interaction constante avec les organismes musicaux et de services aux arts, ainsi que les événements autochtones, dans chaque région ;

2) interagir avec des artistes et des organismes autochtones afin de contribuer à définir une véritable réconciliation et des collaborations artistiques

appropriées, à la fois pour le RCMN en tant qu'organisme et pour la communauté canadienne des musiques nouvelles.

### **Conseil d'administration**

Conscient du fait que pour augmenter la participation des groupes sous-représentés dans la communauté canadienne des musiques nouvelles, créer l'équité sur le plan de l'appartenance ethnique, le genre, l'âge, les capacités et le statut socio-économique, il est nécessaire de commencer par le RCMN en tant qu'organisme, le RCMN identifie les objectifs suivants :

- Dans la composition de l'équipe, du conseil d'administration, et au sein de l'exécutif, nous nous engageons à l'équité telle que décrite ci-dessus.

ACTION recrutement actif de nouveaux membres du conseil provenant d'horizons et de pratiques diverses par la DG et le conseil, dans la cadre de la préparation du prochain mandat et en prévision d'un éventuel poste à pourvoir au sein du conseil en cours de mandat.

- Partage équitable des charges : nous observons que dans beaucoup d'organismes artistiques ce sont les femmes qui assument les postes exécutifs les plus exigeants.

ACTION prendre des mesures pour garantir que les charges soient partagées.

- Le fait de traiter les problèmes de longue date concernant les genres ne doit pas noyer les problèmes et les inquiétudes des pratiquants non-binaires.

ACTION recruter des membres du conseil non-binaires qui pourront offrir leur vision et leur expérience.

- Développer les relations en cours avec les organismes et les peuples autochtones.

ACTION assurer la représentation autochtone dans le conseil.

### **Suivi**

- Assurer que nous atteignons nos objectifs et que nous nous employons à mettre en place les actions citées ci-dessus

ACTION Faire de la politique et du plan d'action pour l'équité, la diversité et l'inclusion un point permanent à l'ordre du jour de toutes les réunions du conseil.